



La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

La Louveterie, une Institution moderne



Créée par le capitulaire de Charlemagne en 813 pour organiser la destruction des loups, il y a près de 1200 ans, la Louveterie est aujourd'hui au cœur des enjeux de notre société. 80% de la population française vit sur moins de 20% du territoire et au fil des années, la ruralité, la perception de la nature, de la vie animale sauvage se sont éloignées des liens directs, étroits qui unissaient encore il y a quelques décennies, l'homme et son environnement.

La Louveterie participe activement aux travaux du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Comité de pilotage du Plan national de maîtrise du sanglier, du Groupe national loup et y apporte son expertise et sa connaissance

du terrain. Le contrôle difficile et complexe des dégâts agricoles et forestiers liés à des surdensités de grand gibier, le maintien d'un bon état sanitaire de la faune sauvage, l'économie de la chasse évoquée à Paris lors des Etats Généraux de février 2011, le développement croissant des zones à haute valeur patrimoniale et environnementale sont autant d'actualités nous rappelant que les équilibres sont devenus de plus en plus difficiles à réaliser dans un pays magnifique où chaque m² est sujet à enjeu ou objectif, devient objet de classification plus ou moins contraignante. Que des chasseurs et des écologistes se soient retrouvés à Strasbourg le 5 février ensemble pour défendre le cerf exprime bien l'évolution de notre société mais aussi les difficultés grandissantes à trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Et les solutions ne sont pas simples.

La régulation des espèces sauvages, le maintien d'une vie animale compatible avec les activités agricoles et sylvicoles, avec les activités humaines en général réclament une analyse pragmatique dictée par l'impartialité et l'objectivité. Le Lieutenant de Louveterie, est par son engagement celle ou celui qui doit rester au-dessus de la mêlée.

La définition de nouvelles missions pour la Louveterie nécessitent un dialogue constant entre les 1541 Lieutenants de Louveterie, responsables locaux incontournables et les instances nationales : c'est le rôle du conseil d'administration et du bureau de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France.

Nous pouvons ensemble regarder dans la même direction : l'avenir n'en sera que meilleur.

Le Président, Bernard COLLIN

Notez déjà dans votre agenda

L'Assemblée Générale
de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie
à CHAMBORD le samedi 18 Juin 2011

Tous les détails pratiques dans le prochain bulletin

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHASSE

De nombreux Lieutenants de Louveterie ont participé à Paris les 15 et 16 février 2011 au grand rendez-vous des Etats Généraux de la Chasse qui étaient intitulés «Entre nature et futur». Les précédents Etats généraux s'étaient tenus à Strasbourg il y a 20 ans.

Plus de 300 responsables cynégétiques nationaux étaient présents.

Ces Etats Généraux ont été l'aboutissement du travail de réflexion effectué en 2010 au sein de 7 ateliers régionaux qui ont travaillé pour identifier les enjeux stratégiques de la chasse et faire remonter des orientations et propositions d'actions portant sur 4 thèmes : la chasse durable, l'économie de la chasse et son financement, la gouvernance et l'organisation de la chasse, l'éthique et les valeurs de la chasse. Un sondage internet a en complément permis de recueillir les propositions des chasseurs.

Avec un nombre de chasseurs régulièrement en baisse (de 1,8 million il y a 20 ans, on est passé à 1,3 million de pratiquants) et de plus en plus âgé (on a évoqué une moyenne d'âge nettement supérieure à 50 ans), il est temps de redéfinir une chasse compatible avec les enjeux modernes de biodiversité et gestion de l'environnement. Un rôle qu'a clairement reconnu la Ministre de l'Eco-

logie, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet qui a insisté sur le rôle des chasseurs dans le maintien d'un équilibre de la nature au même titre que les associations de protection de la nature. La chasse est un atout majeur de la ruralité, a déclaré Mr Bruno Lemaire, Ministre de l'Agriculture.

Il faudra retenir l'accent incontournable qui a été mis sur la gestion des espèces, les équilibres, l'animation de la ruralité. Le Président du Sénat, Gérard Larcher, chasseur, a insisté sur la nécessité de plus en plus évidente d'une concertation étroite avec les agriculteurs et les forestiers.

Le maintien d'un équilibre agro-sylvocynégétique est incompatible avec une surdensité de grand gibier. Explosion des dégâts agricoles et forestiers, risques de développement incontrôlé de maladies infectieuses : il est nécessaire de pouvoir réguler les animaux en tout lieu : la Louveterie s'est associée à la demande faite au Ministère de

l'Environnement, de ne pas développer des zones protégées de non-chasse qui rapidement deviennent des sanctuaires refuges, peu propices à la mise en œuvre des plans de maîtrise des espèces. La création en France de 400000 nouveaux hectares d'aires «protégées» (Programme SCAP : Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines) doit tenir compte de cette exigence essentielle. Le respect des schémas départementaux de gestion cynégétique est indispensable à la gestion durable des espaces et des espèces. Une récente circulaire adressée aux Préfets rappelle l'importance de ces enjeux. Au sujet du projet gouvernemental de création d'une Agence de la Nature, super autorité administrative, par contre, peu d'informations.

Quant à l'éthique de la chasse, on n'a pu qu'apprécier l'intervention « clin d'œil » de Mr Guy Harlé d'Ophove, Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise, président de l'atelier « Valeurs et communication » qui s'est demandé si quelques fois, il ne pourrait pas être utile qu'à l'instar des Lieutenants de Louveterie, les chasseurs ne s'engagent par la signature d'une charte fixant leurs droits et devoirs. A réfléchir.

TENUE RÉGLEMENTAIRE : arrêté du 3 février 2011

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, avec l'accord de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, a très légèrement modifié l'arrêté du 14 juin 2010 afin de clarifier les articles fixant l'uniforme des Lieutenants de Louveterie et leurs obligations.

Le Lieutenant de Louveterie doit en toutes circonstances, se présenter en tenue irréprochable.

L'article 10 est désormais libellé comme suit ; les modifications sont en gras.

Dans l'exercice de ses fonctions, le lieutenant de louveterie doit porter une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier sa fonction et figurant dans la tenue de mission.

Les différentes tenues sont décrites ci-après :

Tenue de mission

Vareuse à cinq boutons en drap de coton de coloris vert bronze, avec col ouvert et quatre poches à soufflet à un bouton en métal doré portant en relief une tête de loup de face argentée. Sur la poche droite de poitrine est épinglé l'insigne spécial de 40 mm décrit à l'article 9.

Le képi, de même drap, est garni d'une fausse jugulaire en galon métal doré. La chemise coton ou polaire ou le polo brodé « Lieutenant de Louveterie » sur la bande de poitrine assortis vert bronze. La cravate de couleur bleu louvetier est parsemée de têtes de loup de couleur dorée.

Le pull-over brodé « Lieutenant de Louveterie » sur la bande de poitrine assorti. Le pantalon droit ou fuseau est en drap vert bronze de même tissu.

Pour les femmes, le képi est remplacé par un tricorn à l'identique et la cravate par une lavallière de mêmes coloris et motifs ornée d'une épingle ou de l'insigne de louveterie de 18 millimètres.

Un blouson polaire brodé «Lieutenant de Louveterie », coloris vert bronze.

Une casquette, souple assortie à la veste ou polaire assortie au blouson, portant l'insigne de louveterie réduit de 23 millimètres, en complément

du képi, suivant les circonstances.

Tenue de cérémonie

Vareuse à cinq boutons en drap bleu louvetier avec parements et col ouvert en velours noir et quatre poches à soufflets à un bouton. Sur la poche droite de poitrine est épinglé l'insigne spécial de 40 millimètres. Les boutons sont en métal doré portant en relief une tête de loup de face argentée.

Le képi ou tricorn, également de même drap, est garni d'une soutache de soie noire, la fausse jugulaire est en galon métal doré.

Le gilet est en velours bleu louvetier à sept boutons.

Le ceinturon est en soie foncé, avec, aux médaillons, les insignes de lieutenant de louveterie.

Le pantalon est en drap bleu louvetier. Chemise blanche, cravate ou lavallière bleu louvetier à motifs, souliers noirs, gants blancs.

Tenue de vénerie

Redingote de vénerie à cinq boutons en drap bleu louvetier à col et parements en velours noir. Les boutons sont du

même modèle que celui de la tenue de cérémonie. Sur la poitrine est épinglé, à droite, l'insigne du lieutenant de louveterie de 40 millimètres.

Gilet en velours bleu louvetier à sept petits boutons.

Calotte en velours côtelé bleu louvetier. Bottes noires sans revers.

Bombe de veneur en velours noir.

Cravate ou lavallière de chasse blanche.

Couteau de chasse en métal argenté avec ceinturon en cuir fauve.

Pour mémoire, l'article 9 demeure inchangé.

Pour lui permettre de justifier de sa qualité, le lieutenant de Louveterie doit être muni dans l'exercice de ses fonctions, de sa commission et porteur d'un insigne spécial. Cet insigne, de 40 millimètres de diamètre, figure une tête de loup traitée en médaille dorée mat avec, en exergue, une courroie de chasse émaillée bleu portant l'inscription «Lieutenant de Louveterie» en doré.

Informez-nous

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences. Vos photos originales sont également les bienvenues.

D'avance merci.

Le Comité de rédaction.



LA MALADIE d'AUJESZKY :

Un virus inoffensif pour le sanglier, mortel pour le chien

Depuis 1997, on apprend épisodiquement que des chiens de chasse sont morts de maladie d'Aujeszky après avoir consommé de la venaison ou des abats de sanglier contaminé. Le virus responsable circule bien et largement dans les populations françaises de sangliers .

Le virus de la maladie d'Aujeszky, un **L**herpès-virus, infecte classiquement le porc et le sanglier, ses hôtes habituels. Il est présent dans le monde entier ; il peut sporadiquement se transmettre à d'autres espèces (carnivores, ruminants, équidés, rongeurs, ...). L'affection a été décrite la première fois il y a un siècle par un bactériologiste hongrois, Aladar Aujeszky, qui évoquait une maladie mortelle chez le bovin et le chien. Chez les suidés, la maladie n'affecte cliniquement que les jeunes de quelques semaines chez qui elle est mortelle ; les adultes deviennent « insensibles » au virus, MAIS peuvent rester porteurs du virus sans en souffrir. La transmission sanglier-sanglier, sanglier-porc se fait par contact, par l'air ou par voie vénérienne.

➔ Chez le chien

Le chien par contre très sensible à tout âge au virus se contamine par contact avec le sanglier porteur de virus, ou l'ingestion de viscères ou de viandes crues contaminées.

Après une incubation de 1 à 6 jours, le chien présente un état dépressif, des troubles respiratoires, une salivation abondante. Des vomissements sont fréquemment observés. Le chien généralement se gratte intensément au niveau de la face, des lèvres, des yeux, des oreilles. Ces symptômes expliquent pourquoi l'affection est parfois appelée pseudo-rage. La mort survient chez le chien de 12 à 48 heures après l'apparition des premiers signes cliniques.

La séroprévalence moyenne (taux d'animaux séropositifs) chez le sanglier est de 6 % en France avec toutefois de fortes disparités : plus de 50% en Corse, une prévalence en augmentation dans les départements du Nord-Est (Nord, Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse) et du Centre (Loir-et-Cher, Loiret). Etre séropositif, pour rappel c'est avoir été en contact avec le virus et en avoir gardé la trace (présence d'anticorps) ; ce n'est pas nécessairement porter du virus contaminant. Dans les départements touchés, ce réservoir viral sauvage représente surtout

une menace pour les élevages de porc de plein air et mérite donc un suivi de l'Etat. La surveillance des maladies de la faune sauvage s'appuie entre autres sur le réseau SAGIR piloté conjointement par l'ONCFS et la Fédération Nationale des Chasseurs. Il est évident que toute augmentation incontrôlée des effectifs de sanglier augmente sensiblement les risques d'extension de maladies infectieuses.

➔ Vacciner les chiens ?

Pendant plusieurs années, des chiens « à risques » ont été vaccinés avec un vaccin inactivé, destiné aux porcs reproducteurs ; la protection vaccinale n'avait toutefois qu'une durée maximale de 6 mois et des rappels fréquents étaient indispensables. Il n'y a aujourd'hui plus de vaccin disponible pour nos chiens de chasse. La meilleure prévention de l'affection chez le chien consiste donc dans la cuisson de tout produit cru issu de la découpe de sanglier.

B.C.



LE PLUS JEUNE LOUVETIER DE FRANCE

Clément VIAUD, 22 ans, est depuis 2010, Lieutenant de Louveterie dans l'Indre. Il a rejoint l'Association départementale forte de 13 membres dont il est devenu le trésorier.

Originaire du petit village de Lys Saint Georges, près de Châteauroux, Clément Viaud est passionné par la nature, observateur, calme, sérieux et sait se faire obéir quand il le faut.

Chasseur, veneur, il a une grande passion des chiens, que son père lui a transmise dès son plus jeune âge. Il chasse avec ses anglo-français et ses chiens chassent pour lui. Comme Clément Viaud, William Brillaud, Régis Barbier, récemment nommés, sont également sonneurs et passionnés de vénerie.

Jean-Claude Mathé

Appel de cotisation 2011

Un grand nombre d'entre vous ont déjà réglé leur cotisation pour 2011. Nous les remercions.

Pour ceux qui ne l'ont pas fait, merci de penser à vous mettre à jour, avant le 30 mai 2011. Le montant de la cotisation reste inchangé, à savoir **30 Euros par membre**. Pour des raisons pratiques, merci de régler, dans la mesure du possible, avec un chèque groupé par département, libellé à l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, et expédié à l'adresse suivante :

Gérard COURCIER

Trésorier de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France
La Motte 53150. Montourtier

Rappel

aux PRÉSIDENTS
d'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Le bilan des activités (prélèvements, sorties, km parcourus, réunions...) des Lieutenants de Louveterie de chaque département pour l'exercice écoulé, doit être adressé le plus tôt possible :

- à la Direction Départementale des Territoires,
- au secrétariat de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

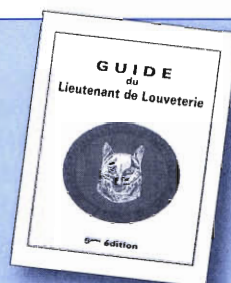
Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

Le Président Bernard Collin	BP1 59132 TRÉLON	03 27 59 70 29 (matin) saadt.bc@gmail.com
Le Vice-Président Robert Dubich	3, rue St Antoine 68500 GUEBWILLER	03 89 74 86 59 - 06 07 26 27 54 bob.dubich@orange.fr
Le Vice-Président Maurice Saint Cricq	25, chemin du Banqué 31600 LABASTIDETTE	09 81 98 14 35 - 06 59 34 47 10 Tél. pro : 06 75 62 84 23 - Fax : 05 81 91 69 65 maurice.saint-cricq@dgfip.finances.gouv.fr maurice.saint-cricq@gmail.com
Le Vice-Président François Prouzeau	Beaulieu 17170 LALAIGNE	06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60 Fax : 05 46 50 55 70 francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr francois.prouzeau@orange.fr
Le Vice-Président et Trésorier Gérard Courcier	La Motte 53150 MONTOURTIER	02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05 gerard-courcier@orange.fr
Le Secrétaire Jean-Luc Briffaut	6, rue de France 51490 EPOYE	03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07 jlbrif@aol.com
Conseil juridique, fiscal Maurice Saint Cricq François Prouzeau Bernard Paul	voir ci-dessus voir ci-dessus 337, chemin de Tayolle 84270 VEDENE	04 90 32 02 97 - 06 82 57 44 23 Fax : 04 90 88 11 38 alexandrepaoul@notaires.fr
Gestion, vente du matériel, des insignes et objets promotionnels Jean-Claude Mathé	Le petit Epot 17, impasse des chétifs chênes 36330 LE POINCONNET	02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 Fax : 02 54 07 71 45 claudine.mathe0803@wanadoo.fr
Relations avec la Société de Vénerie : Gérard Courcier Commission LOUP : Bernard Collin, Michel Tappaz, Emile Samat, Christian Lebecq, Bruno de Montal Comité de rédaction de la Lettre de la Louveterie : Bernard Collin, Jean-Luc Briffaut Communication, site Internet : François Prouzeau, Pierre Lamy de La Chapelle Suivi d'organisation de l'Assemblée générale : Jean-Claude Mathé, Robert Dubich		

Vos insignes réglementaires (franco de port)

Insigne réglementaire ø 40 mm. 20,00 €	Guide du Lieutenant de Louveterie (5ème édition) 6,00 €
Porte insigne en cuir 3,00 €	Autocollant pare-brise 3,00 €
Insigne modèle réduit ø 23 mm. 15,00 €	Timbre caoutchouc 6,50 €
Insigne congrès ø 18 mm 12,00 €	Cravate 18,00 €
Insigne piqueur ø 30 mm 15,00 €	Médaille commémorative (bronze ø 68 mm) 50,00 €
Epingle de cravate 15,00 €	
Ecusson (tissu) 6,00 €	



**GUIDE
du
LIEUTENANT
de
LOUVETERIE**
5ème édition

Chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, à adresser à :

Jean-Claude Mathé - Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes - 36330 Le Poinconnet
Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 - fax : 02 54 07 71 45 - claudine.mathe0803@wanadoo.fr



TENUE REGLEMENTAIRE DES "LIEUTENANTS DE LOUVETERIE"

Réalisée par la société de confection BALSAN z.i. La Maltrie - 36130 DEOLS - Tél. 02 54 60 50 00 - Fax. 02 54 60 50 00

Les 2 articles ci-dessous sont équipés pour recevoir la barette 61376 et le dossard 61479 lieutenant de louveterie en Rethiogrip



Réglages d'ampleur par cordon

Poches mains au chaud

14842 - 10485 Veste de chasse

Chevron coton polyester 285 g m². Coloris vert olive
Doublée membrane Imper Respirante
Grande poche dans le bas de la veste
Boutons aspect bronze à tête de loup

TAILLES : 3 4 5 6 7 8
Tour de poitrine : 92-96/100-104/108-112/116-120/124-128/132-136 en cms



40326

Pull over col rond, maille lourde

Jauge 7, 50% laine, 50% acrylique (40326)

Jauge 12, 50% laine, 50% acrylique (40327)

Renforts en polyamide

TAILLES : 3 4 5 6 7 8
Tour de poitrine : 92-96/100-104/108-112/116-120/124-128/132-136 en cms

40327

Pull over col en V, maille légère



41321 - 16587

12773 - 22528

Blouson polaire laminé 3 couches

Imperméable et respirant.
Grande poche dans le bas du dos.

TAILLES : 3 4 5
Tour de poitrine : 92-96 100-104 108-112
en cms 6 7 8
116-120 124-128 132-136



29597 - 10485

Pantalon fuseau de chasse

(Tissu de la veste)
Doublure

membrane imper
TAILLES =
demi tour de ceinture en cms
40-42-44-46-48-
50-52-54-56-58
Longueur entre-jambes 75 cm



26150 - 10485

Pantalon droit 4 poches

Pantalon droit (Tissu de la veste)

TAILLES =
demi tour de ceinture en cms
38-40-42-44-46-48-
50-52-54-56-58
Longueur d'entre-jambes :
C : 73 cm
M : 77 cm
L : 81 cm
XL : 85 cm



41515

Chemisette F1

F1 Réglementaire. Interlock piqué

- 100% coton, coloris : vert armée

Tour de poitrine :

84/88 - 92/96 - 100/104 - 108/112

116/120 - 124/128



41252 - 16587

Chemisette Treillis Chevron

Coton Polyester 210 g m²

TAILLES : 2 3 4
Tour de cou : 37-38 39-40 41-42
en cms 5 6 7 8
43-44 45-46 47-48 49-50

41531

Chemisette F1

En polaire

- Coloris : Kaki

TAILLES :

S M L

44/46 48/50 52/54

Tour 1/2 poitrine :

XL XXL
56/58 60/62

79189-1011

Polo M.L.

79615-1011

Polo M.C.

100 % Coton

TAILLES : M L XL XXL XXXL XXXXL

Tour de poitrine : 92-96 / 100-104 / 108-112 / 116-120 / 124-128 / 132-136
en cms



41100

Chemise bleu ML

41201

Chemise bleu MC

41102

41204

Chemise blanche ML Chemise blanche MC

Col classique

TAILLES : M L XL XXL XXXL XXXXL

Tour de poitrine : 92-96 / 100-104 / 108-112 / 116-120 / 124-128 / 132-136
en cms

08132 - 10485

Képi de chasse

Tissu de la veste et fuseau

Insigne luveterie fixé sur le devant

TAILLES = Tour de Tête : 55 - 55 1/2 - 56 - 56 1/2 - 57 - 57 1/2
en cms 58 - 58 1/2 - 59 - 59 1/2 - 60 - 60 1/2

08686 - 10485

Casquette souple

Tissu de la veste

Insigne luveterie fixé sur le devant

TAILLES = Tour de Tête en cms : 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60

Pour les mesures intermédiaires prendre les tailles supérieures

09117 - 0020

Casquette polaire

Tissu du blouson

avec protège nuque et oreilles intégrées

Insigne luveterie fixé sur le devant

TAILLES = Tour de Tête : S M L XL
en cm : (54-55) (56-57) (58-59) (60-61)



79564 - 0011

Chasuble de chasse

Pour votre sécurité et
votre identification.
Marquage Lt de
louveterie devant et dos.

TAILLE UNIQUE

61376 Barette de poitrine en rethiogrip

Pour devant de veste,
blouson, chemise
100 mm x 20 mm

LIEUTENANT DE LOUVETERIE

61479 Dossard en rethiogrip

A appliquer sur les velcros
de la veste
et du blouson polaire dos
300 x 150 mm

**LIEUTENANT
DE
LOUVETERIE**

61036 Ecusson brodé "Louveterie" sur velcro

10320 - 10461 Gilet Velours

Sans manches, devants en velours uni,
dos en taffetas polyester avec pattes de
réglage.

- 7 boutons or estampés tête de loup

TAILLES : 88 - 92 - 96 - 100 - 104 - 108 - 112

116 - 120 - 124

(Tour de poitrine en cm)

Différentes longueurs en fonction de la hauteur sous toise



Balsan®

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

2011

TENUE RÉGLEMENTAIRE

(Articles spécifiques conformes aux nouvelles directives de l'association)

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse d'envoi :

..... Email :

.....

Code Article	Désignation Produit	Taille	PU TTC 2010	Nbre	Montant total TTC
14842-10485-0000	Veste réglementaire 4 poches, boutons métal aspect bronze à tête de loup		145,00	x	=
12773-22528-0000	Blouson polaire réglementaire		119,00	x	=
29597-10485-0000	Pantalon fuseau Louveterie (doublé)		58,00	x	=
26150-10485-0000	Pantalon droit 4 poches Louveterie		48,00	x	=
40326	Pull-over col rond brodé Lt. de louveterie		55,00	x	=
40327	Pull-over léger col V brodé Lt. de louveterie		49,00	x	=
41252-16587-0004	Chemisette treillis chevron		33,00	x	=
41321-16587-0004	Chemise treillis chevron		35,00	x	=
41515	Chemise F1 maille jersey coton OTAN		17,00	x	=
41531	Chemise F1 polaire polyester vert OTAN		24,00	x	=
79615-00000-1011	Polo MC avec bande brodée Lt. de Louveterie		22,00	x	=
79189-00000-1011	Polo ML brodé Lt. de Louveterie		24,00	x	=
41100	Chemise ML bleue col classique		16,00	x	=
41201	Chemise MC bleue col classique		14,50	x	=
41102	Chemise ML blanche col classique		16,00	x	=
41204	Chemise MC blanche col classique		14,50	x	=
79564-00000-0011	Chasuble de battue marquage Lt. de Louveterie devant et dos (orange, bande rétro, reflex, grise)		39,00	x	=
08132-10485-0000	Képi avec insigne Lt. de Louveterie		55,00	x	=
08686-10485-0000	Casquette souple avec insigne Lt. de Louveterie		16,00	x	=
09117-00000-0020	Casquette polaire avec insigne Lt. de Louveterie		22,00	x	=
61376	Barrette «Lieutenant de Louveterie» (Pour devant veste de battue et blouson polaire) en rethiogrip		4,00	x	=
61479	Dossart «Lieutenant de Louveterie» (Pour dos veste de battue et blouson polaire) en rethiogrip		10,00	x	=
61036	Ecusson rond brodé «Louveterie» sur velcro		6,00	x	=

CÉRÉMONIE

10320-10461-0000	Gilet velours bleu nuit 7 boutons tête de loup dorés		72,00	x	=
------------------	--	--	-------	---	---

Participation aux frais de port : 7,00 € pour les commandes inférieures à 200,00 € TTC =

Frais partagés pour les échanges éventuels =

TOTAL TTC =

Vos contacts : Commercial : Christelle Barniers - Tél : 02 54 60 50 00 (puis faire le 9)

Fax : 02 54 60 50 01 - Mail : c.barniers@balsan.fr

BALSAN - Z.I. La maltrie - B.P. 57 - 36130 DÉOLS

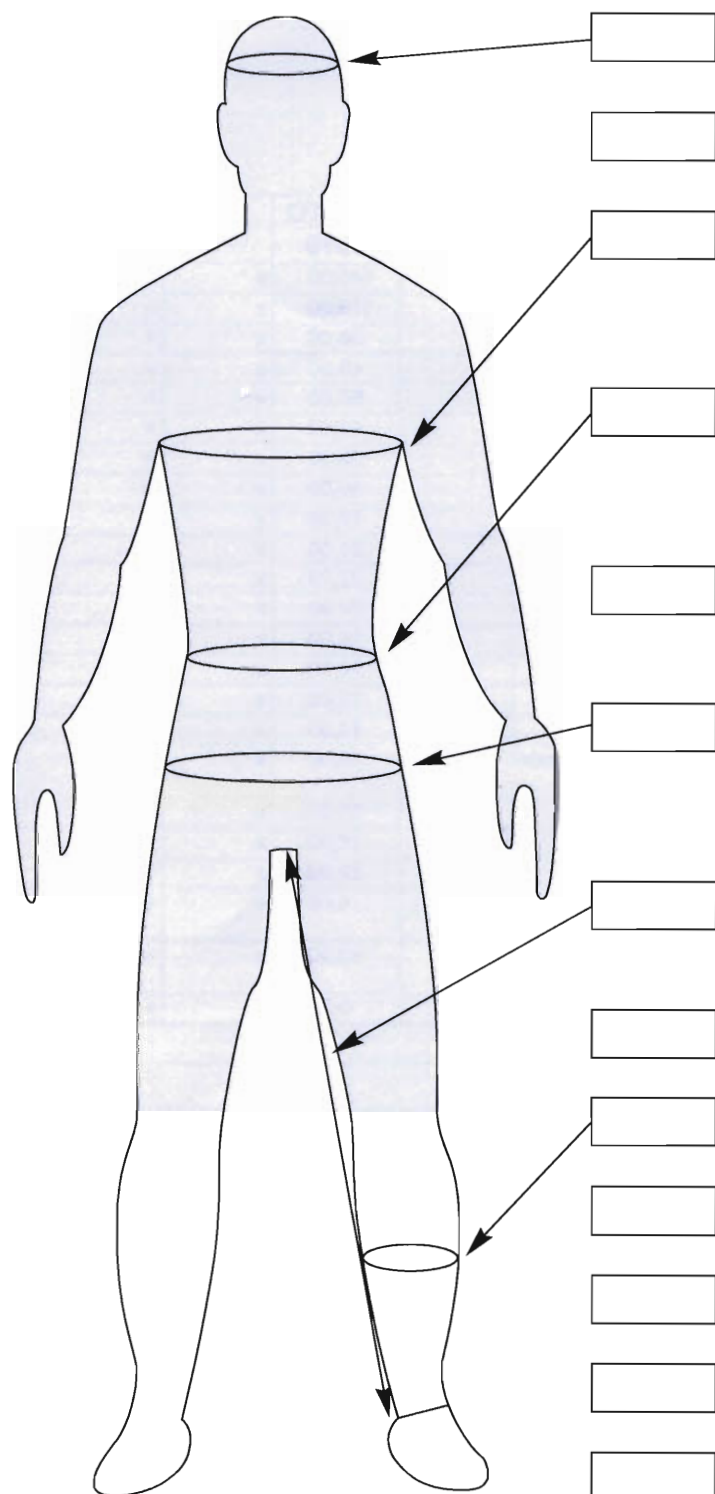
Tél : 02 54 60 50 00 - Fax : 02 54 60 50 01

SOCIÉTÉ DE CONFECTION BALSAN - S.A. AU CAPITAL DE 13 402 448 E - RC CHATEAUROUX B712 030 402 00192 - APE 14132

Fiche de mesure au verso >>

BON DE COMMANDE

Fiche Individuelle de Mesures



Tour de tête
(53-54-55-56-57-58-59-60-61)

Taille chemise
(1-2-3-4-5-6-7-8)

Tour de poitrine
(placer le centimètre sous les bras
autour de la poitrine sans serrer)
(88-92-96-100-104-108-112-116-120-124-128)

Tour de ceinture
(placer le centimètre autour de la taille,
juste au dessus de la ceinture en serrant)
(72-76-80-84-88-92-96-100-104-108-112)

Taille habituelle du pantalon*
(1/2 tour de ceinture)
(36-38-40-42-44-46-48-50-52-54-56)

Tour de bassin
(placer le centimètre autour du bassin, à
l'endroit le plus fort, sans serrer)
(88-92-96-100-104-108-112-116-120-124-128)

Longueur d'entrejambes
(peut être prise sur un pantalon qui vous
va bien) de la fourche au bas du pantalon

Pointure chaussures/chaussettes

Tour de mollet pour les bottes

Gants (7^{1/2}-8-8^{1/2}-9-9^{1/2}-10-10^{1/2})

Votre hauteur sous toise*

Votre poids*

Taille du commerce
(S-M-L-XL-XXL)

** Informations à nous fournir obligatoirement*